



DECISION

Décision : 60 2022

Emetteur : Fêtes et Cérémonies

Objet : Avenant aux Prestations relatives à l'organisation d'une manifestation festive au Lac du Paradis les 16 et 17 juillet 2022 /Marché sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique /Attribution du marché Paradis en Fête 2022-24

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215903659-20220707-602022-AU

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

EXPOSE :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération n°52/06/2021 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leurs modifications ainsi que toute décision concernant la signature de conventions de groupements de commande entre la ville et d'autres collectivités, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu la décision n° 51-2022 en date 24 juin 2022 portant sur les prestations relatives à l'organisation de paradis en fête du 16 et 17 Juillet 2022, pour l'attribution des lots 1 à 13,

Considérant que la Ville de Louvroil a souhaité confier à la société Ets Richard par le biais d'un avenant au marché passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique ;

Considérant que la ville de Louvroil a souhaité confier à la société N'JOY par le biais d'un avenant au marché passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

Considérant l'offre de la société Ets Richard pour une prestation de location de matériel électrique, située, 3, Avenue Leon Liémans 59131 Rousies, pour un montant 1 288,80 € HT soit 1 546.56 € TTC ;

Considérant l'offre de la société N'JOY pour une prestation de chasse aux trésors, située, 162, boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, pour un montant de 465.30 € HT soit 558.36 € TTC.

Il est donc proposé d'attribuer les lots ci-après comme suit :

- Lot 14 : location de matériel électrique, à la société Ets Richard située 3, Avenue Léon Liémans 59131 Rousies, pour un montant de 1 288.80 € HT soit 1 546.56 € TTC.
- Lot 15 : chasse aux trésors, à la société N'JOY, située 162, boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, pour un montant de 465,30 € HT soit 558,36 € TTC.

DECIDE :

- D'attribuer le présent marché Prestations relatives à l'organisation d'une manifestation festive au Lac du Paradis les 16 et 17 juillet 2022 aux prestataires ci-après :

Lot 14 : location de matériel électrique, à la société Ets Richard située 3, Avenue Léon Liémans 59131 Rousies, pour un montant de 1 288.80 € HT soit 1 546.56 € TTC.

Lot 15 : chasse aux trésors, à la société N'JOY, située 162, boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, pour un montant de 465,30 € HT soit 558,36 € TTC.

- De signer les pièces de marché correspondantes

PRECISE :

- Que Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Que la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe au titre du contrôle de légalité.

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

Fait à LOUVROIL, le 07 Juillet 2022

Le Maire,

Guiseppe ASCONE

